

# COMPTE RENDU CAPL B du 12 juillet 2017 Mouvement local au 01/09/2017

Toulouse, le 18 juillet 2017

## DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En préambule, la CGT Finances publiques dénonce le projet du gouvernement qui entraînera la France dans une régression sociale sans précédent avec la remise en cause de la sécurité sociale, du droit du travail, du statut de la fonction publique...

Le code du travail est jugé responsable du chômage en France. **Le gouvernement veut le mettre en pièces par l'inversion de la hiérarchie des normes, la barémisation-limitation des indemnités ou la fusion de toutes les instances représentatives du personnel.**

La volonté du nouveau pouvoir de faire passer ce projet par ordonnance sans débat démocratique, ni dialogue social, montre clairement son refus de reconnaître l'importance et le rôle des organisations syndicales.

Pourtant, les salariés continuent massivement de rejeter les mesures de ce projet mais le gouvernement n'en a cure.

Derrière ces attaques apparaît aussi la volonté de détruire les droits et les garanties des agents de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière) à travers la remise en cause du statut général des fonctionnaires (jugé «inapproprié» par le nouveau président) et de leur régime de retraite.

Les dernières annonces sur l'instauration d'un régime de retraite à point qui léserait les fonctionnaires et la suppression de 120 000 postes dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État sont particulièrement inquiétantes.

### **Le fonctionnaire coûte trop cher.**

D'autre part, aucun engagement n'a été pris par le gouvernement concernant la rémunération des agents qui, après avoir subi pendant 7 des 8 dernières années le gel de la valeur du point d'indice, attendent toujours une augmentation de leur traitement à la hauteur des pertes subies.

De plus le rétablissement du jour de carence stigmatise une fois encore les fonctionnaires.

La mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et rémunérations) depuis 2016 s'est traduite par un allongement de carrière pour tous les agents.

Celle du RIFSEEP à la DGFIP (dès le 01/01/2018 pour les géomètres et en 2019 pour tous les agents) menace notre régime indemnitaire garanti et qui progresse actuellement avec le déroulement de carrière.

La mise en œuvre du RIFSEEP créerait, de fait, une inégalité pécuniaire entre agents de même grade et d'échelon identique.

À la DGFIP, les suppressions d'emplois, les fusions et les restructurations incessantes aggravent le mal-être des agents et la souffrance au travail.

Les agents de la DRFIP 31 vivent tous les jours les conséquences de cette politique. On leur demande d'en faire (enfer) toujours plus avec moins d'effectifs et de moyens.

Devant cette situation, l'administration propose toujours l'abandon et/ou l'externalisation de certaines missions comme solution au malaise des agents.

La CGT Finances Publiques 31 dénonce ces décisions qui dégradent la qualité du service public et demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui mettent en danger le maillage territorial, l'arrêt des fusions et restructurations en cours et à venir ainsi que l'affectation d'agents sur tous les emplois budgétisés dans le département.

Au niveau de la DGFIP, le mouvement général des mutations B au 1<sup>er</sup> septembre 2017 fait apparaître un sous-effectif de 949 contrôleurs dont 13 en Haute-Garonne.

### **La situation de l'emploi est une nouvelle fois catastrophique.**

Ces sous-effectifs vont se traduire dans les services par plus de souffrance au travail, plus de stress, plus de difficultés à assurer les missions de service public.

La dématérialisation déclinée sur tous les tons par l'administration n'est pas la panacée. Non ! Internet ne

remplace pas la présence humaine.

Le clavier et la dématérialisation ne seront jamais des agents de la DGFIP. La population a besoin de la présence du service public partout. C'est là, une des garanties de l'égalité de traitement de tous.

Lors de ce mouvement local, cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, non seulement en évoquant des situations de service et des situations personnelles, mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème. Votre décision de ne pas pourvoir les emplois vacants ne fera qu'accroître leurs difficultés.

À l'occasion de cette CAP nous vous rappelons que la CGT exige :

- la déclinaison des règles nationales au plan local, exemple la bonification de 6 mois par enfant à charge ;
- que les affectations dans les services de direction soient effectuées selon la règle de l'ancienneté administrative qui prévaut ailleurs pour les affectations dans les postes ;
- le respect du statut général des fonctionnaires, de nos statuts particuliers, de nos droits et garanties collectives ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services ;
- le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité
- l'augmentation des salaires ;
- l'abandon du prélèvement à la source ;
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.

La CGT restera également vigilante quant au redécoupage des RAN en Haute-Garonne et au maintien des droits et garanties actuels des agents en cas de restructurations. La CGT s'opposera toujours à la mobilité forcée.

Nous déplorons cette année encore la communication tardive du projet des affectations des ALD, des détachés et des agents dans les services de direction.

Une fois de plus, le TAGERFIP ne nous a pas été adressé avant la CAPL.

Cela ne permet pas aux représentants du personnel de travailler dans des conditions adéquates et de défendre au mieux les droits des agents.

Concernant le mouvement en lui-même, vos arbitrages appellent plusieurs questions pour lesquelles nous attendons des réponses claires :

- Au PCE Mirail pourquoi avoir décidé de geler un poste de B, la lutte contre la fraude fiscale ne constitue pas la priorité de la DRFIP ? Le tissu fiscal de Colomiers est-il sans enjeu ?
- À la trésorerie de St-Gaudens quelles explications allez-vous nous donner pour justifier le gel d'un poste de C et d'un poste de B ?
- Quel avenir pour la trésorerie de Nailloux qui n'est pourvue que par des ALD ?

Enfin, nous ne pouvons pas terminer sans aborder le sujet du dialogue social.

Le directeur général a décidé de s'attaquer au dialogue social, en diminuant les temps de préparation et en ne prenant pas en charge les frais des élus suppléants dans les CAP et les CT locaux. Ainsi, ce sont d'énormes difficultés qui attendent les représentants des personnels pour défendre les droits à mutation, l'avancement dans la carrière, les recours contre l'évaluation et plus généralement les conditions de vie au travail et les missions.

Sans CAP, il sera plus simple pour les directeurs d'imposer des mobilités forcées, de gérer de manière encore plus opaque la situation des collègues.

Sans CT, de quelles informations disposerons-nous sur l'avenir de nos missions ?

C'est pour protester contre ces mesures arbitraires que nous avons refusé de siéger ce matin à 9H00.

C'est une dégradation délibérée des droits et garanties des agents inadmissible.

**La CGT demande l'abandon de ce nouveau règlement intérieur.**

**N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques présents à cette CAPL :  
Élus : Maïté SERENA, Thierry DELARCHE, Henri CATHALA,  
Experts : Samuel HADDAB et Estelle MOLLO-GENE**



## REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

Concernant le RIFSEEP, qui instaure le salaire au mérite, la direction a indiqué, qu'à ce jour, les modalités du dispositif ne sont pas connues, si ce n'est la mise en place au 01/01/2018 pour les géomètres.

Sur nos critiques du nouveau règlement intérieur du fonctionnement des CAPL, la direction a indiqué qu'elle ne ferait aucun commentaire la CAPL ayant eu lieu une demi-heure auparavant.

Pour la trésorerie de Nailloux, elle indique que personne ne la demandant (« *pas de demande en temps utile* »), elle ne peut y affecter que des ALD.

Cette année encore la CGT a déploré la communication tardive du projet des affectations des ALD, des détachés et des agents dans les services de direction.

Une fois de plus, le TAGERFIP ne nous a pas été adressé avant la CAPL.

## DÉROULEMENT DE LA CAPL POINTS DIVERS ÉVOQUÉS

### ON N'A PAS PU SE FAIRE ENTENDRE !!!



La faute tout d'abord à une sonorisation capricieuse, vite maîtrisée par l'intervention technique d'un membre de la parité administrative, qui s'est fendu d'un « *Vous avez les problèmes, j'ai les solutions !* ». Leur compétence en acoustique ne leur a, hélas, pas permis d'être entièrement à notre écoute sur nos arguments relatifs à la situation personnelle de certains agents.

Par contre, concernant le projet d'affectations, le système d'amplification des « bruits de couloir » (voire de bureaux de chefs de service) ne souffre d'aucun dysfonctionnement.



**Rappelons qu'un projet n'est qu'un projet.**

**Il ne devient définitif qu'APRÈS la tenue de la CAPL.**

La CGT a veillé au respect de la **règle de l'ancienneté administrative** (hors affectation ALD et Direction).

Nous avons été particulièrement vigilants à l'affectation des ALD, afin que ceux-ci ne priment pas des titulaires.



Il n'est pas inutile de rappeler que **ALD signifie « à la disposition du directeur »** ; l'agent qui est ALD doit donc s'attendre à être nommé :

- **n'importe où** (dans la RAN s'il est ALD RAN, dans le département s'il est ALD 31),
- **n'importe quand, même hors mouvement.**

À l'échelle de la Haute-Garonne, la direction s'engage à renoncer à ce droit en évitant au maximum ces déplacements « infra-annuels ».

**Les élus ont réaffirmé l'opposition de la CGT à tout détachement, sauf situation personnelle et familiale particulière.**



Suite au **redécoupage des RAN** de la Haute-Garonne, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017, certaines communes changent de RAN.

Par exemple, Cugnaux et Nailloux actuellement RAN Toulouse passeront respectivement à RAN Colomiers et à RAN Balma :

les collègues affectés jusqu'à présent dans ces structures en tant qu'ALD Toulouse se retrouvent en **situation irrégulière**. Dans le souci du combat contre le détachement évoqué plus haut, la CGT tient à sensibiliser les agents concernés sur le **caractère précaire** de leur situation.

Certaines situations évoquées laissent à penser que les détachements permettraient aux chefs de service de « **faire leur marché** ».

À quand la vente à la criée ???

La direction sera dorénavant plus directive : un agent détaché devra tout mettre en œuvre pour stabiliser son affectation (demande de mutation nationale).

## POSTES GELÉS



PCE Mirail : 1 poste B gelé

La direction décide ce gel au motif de ne pas affaiblir (« dégarner ») le SIE du Mirail, ils font donc le

choix de « diminuer la force de frappe des PCE et des brigades ». Un débat assez musclé a été ouvert sur les sujets du contrôle et de la justice fiscale... Poussons l'optimisme jusqu'à espérer une solution lors de prochaines instances.

 Trésorerie de Saint-Gaudens : 1 poste B gelé

La direction précise qu'elle maintient ce gel pour stabiliser la trésorerie de Bagnères de Luchon. Explication : ce gel empêche la satisfaction d'une demande de mutation de Luchon à Saint-Gaudens.



« Il faut se creuser les méninges  
Pour sauver le Comminges ...  
Qui est prêt à faire son baluchon  
Pour exercer à Luchon ? »

Terminons ce compte-rendu en citant la phrase du jour prononcée lors de l'évocation de la situation des effectifs par un membre de la parité administrative :

« On fera le moins mal possible »

## MOUVEMENT DE MUTATION AU 01/09/2017

Le déficit de cadres B se creuse dans notre département, il est de -16,2 contrôleurs (situation au 31 décembre 2017).

Ce chiffre prend en compte les temps partiels connus à ce jour.

Résultats du mouvement local :

- **47 départs dont 9 hors 31**
- **50 arrivées dont 14 hors 31** (3 sorties d'école, 17 promus de C en B par LA ou CIS, 21 changements de RAN et/ou missions-structures) ;
- **6 ALD** (RAN ou 31) nouvellement affectés ;
- **14 détachements.**



La CGT Finances Publiques a voté contre ce mouvement de mutation. Le sens du vote des élus CGT ne vise pas les collègues ayant obtenu satisfaction.

Il traduit les **revendications portées par la CGT qui demande :**

- **un TAGERFIP calibré selon les charges de travail ;**
- **la fin des emplois vacants ;**
- **pas de postes gelés pouvant léser des collègues qui auraient pu les obtenir par leur ancienneté administrative.**

**Ci-dessous vous trouverez un tableau récapitulatif des emplois par RAN et missions/structures** avec les départs à la retraite connus jusqu'au 31 décembre 2017. Ces chiffres comprennent les ALD en renfort, les détachés et les temps partiels.

### PROJECTION DES VACANCES D'EMPLOIS AU 1ER SEPTEMBRE 2017

RAN – MISSIONS/STRUCTURES	ETAT DES EMPLOIS	RAN – MISSIONS/STRUCTURES	ETAT DES EMPLOIS
<b>SAINT GAUDENS</b>	<b>Total - 1,1</b>	<b>TOULOUSE</b>	<b>Total - 17,4</b>
FIPER	+ 0,6	FIPER	- 5,1
FIPRO	- 0,1	FIPRO	- 10
GCP	- 1,8	GCP	- 2,3
Services techniques	+ 0,2	<b>COLOMIERS</b>	<b>Total + 3,2</b>
<b>BALMA</b>	<b>Total - 0,8</b>	FIPER	+ 2,9
FIPER	+ 1,3	FIPRO	+ 1
FIPRO	+ 0,4	GCP	- 0,7
GCP	- 3		
Services techniques	+ 0,5	<b>TOTAL SERVICES DE DIRECTION</b>	<b>- 0,6</b>
<b>MURET</b>	<b>Total + 0,7</b>		
FIPER	+ 2,6	<b>TOTAL EDR / CP</b>	<b>- 0,7</b>
FIPRO	- 0,4		
GCP	- 1,5	<b>TOTAL HAUTE-GARONNE</b>	<b>- 16,2</b>